

**LE JOUR, 1952
30 MAI 1952**

POLITIQUE INTERIEURE : POUR REMEDIER A UNE CRISE MORALE

- I -

La réalité du pouvoir au Liban c'est entre Maronites et Sunnites qu'on la trouve ; il n'y a pas d'illusion à se faire, les choses étant ce qu'elles sont. Nous ne discutons pas le fait ayant nous-mêmes, pour l'amour de ce pays et par raison, donné **en faveur du confessionnalisme au Liban un témoignage fondé sur la nécessité.**

Le Liban est un pays de minorités associées. Mais, en fait, les droits varient beaucoup d'une minorité à l'autre. Cela explique une situation qu'il n'est pas permis de laisser dans le vague. **ON NE PREND VRAIMENT LE POUVOIR AU LIBAN QUE SI ON EST MARIONITE OU SUNNITE. C'est peut-être une erreur, mais c'est ainsi.**

Ce qui nous importe, c'est que le pays, en attendant d'élargir ses vues politiques, élargisse ses horizons humains. Dans chacune des deux communautés dominantes, on assiste à une dévastation. Pourquoi ne pas se servir du mot propre quand il s'impose ?

C'est une dévastation parce que, quand on tient le pouvoir, on ne veut pas de concurrent sérieux autour de soi. Conscient ou inconscient, le phénomène devient clair comme le soleil. Ce résultat se traduit de façon chronique par un « massacre des Innocents ».

- II -

Le régime libanais actuel est un régime de dictature voilée. Quel avantage y aurait-il à en faire un régime de dictature ouverte ? Celui de se découvrir et de s'exposer, un peu plus, peut-être !

La pire solution qu'on puisse envisager pour ce pays, c'est de rompre volontairement l'équilibre sur lequel il vit. Un député, un fonctionnaire de plus ou de moins font ici la discorde ou la paix.

Qui ne voit qu'au Liban, la Chambre est à peu près impuissante et que les ministres, individuellement, le sont ? La réalité du pouvoir est autre chose que ce que les apparences montrent. Cela tient à plusieurs facteurs dont le premier est que la personnalité et le caractère ne courent pas les assemblées ni les rues.

IL FAUT REMEDIER A LA CRISE MORALE QUE LE LIBAN TRAVERSE PAR DES MOYENS ADEQUATS. Ces moyens sont des moyens moraux et humains. C'est par le mauvais exemple que nous périssons.

Les Assemblées du temps du Mandat français étaient de temps en temps congédiées avec une mise en scène de huées, **parce qu'on les disait ingouvernables. Il a fallu quinze ans pour constater qu'elles n'avaient jamais fait tomber librement un ministère. La responsabilité du désordre et de l'instabilité était ailleurs. C'était le temps où le président de la République libanaise n'était que le sous-dictateur.**

Chez nous, c'est l'Exécutif qui contribue à ruiner le Pouvoir législatif, lui-même **congénitalement** médiocre et fragile.

Le député au lieu d'être « le représentant du peuple souverain » obtient des faveurs dans la mesure où il se comporte en instrument docile ; autrement il est brimé et persécuté.

Entre l'Exécutif et le Législatif, c'est un échange de capitulations de la Chambre et de bienfaits du Gouvernement. Tel est le fait qui détruit l'esprit de nos lois et qui met l'Etat dans la condition lamentable où il est.

L'autorité et la responsabilité sont dissociées alors qu'elles devraient être jointes. Normalement, constitutionnellement, le président de la République est un arbitre. Et les ministres et le président du Conseil, qui d'habitude sont contents d'être où ils sont, ne réagissent qu'avec des timidités extrêmes.

Nous sommes encore une fois un régime de dictature camouflée, de dictature jusqu'à un certain point oligarchique, parce que le Pouvoir s'appuie d'abord sur les féodaux. Pour s'en assurer il n'y a qu'à regarder autour de soi.

Tout cela ne peut être corrigé que par une autre conception de l'exercice du pouvoir. Une république demeurera valable ou se transformera en tyrannie suivant que se conduiront ses chefs véritables.

Or, tout est mis en œuvre pour que la Constitution libanaise soit manipulée toutes les quelques années. C'est le vice profond du système et ce vice n'est pas imputable au peuple.